CERTIFICAT MÉDICAL ACCIDENT DE TRAVAIL / MALADIE PROFESSIONNELLE (CM AT/MP) & AVIS D'ARRÊT DE TRAVAIL (AAT)

Mode opératoire des téléservices – Version 1

07/05/2022

CONTEXTE DE LA FUSION – TÉLÉSERVICES AMELIPRO ET INTÉGRÉS

1. Réforme des cerfas CM AT/MP et AAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le décret n°2019-854 du 20 Août 2019 prévoit la **simplification des informations à saisir par le médecin en cas de prolongation d'arrêt de travail** consécutif à un accident de travail ou une maladie professionnelle (AT/MP).

La **réforme des cerfas Certificat Médical AT/MP et AAT**, prévue par le décret, impacte la déclaration d'un avis d'arrêt de travail (AAT) en lien avec un accident du travail / maladie professionnelle.

À partir du **7 mai 2022**, **la déclaration se fera directement sur l'avis d'arrêt de travail** et non plus sur un certificat médical spécifique aux AT/MP.

2. Impacts sur les téléservices

Ceci implique :

- Mise à disposition d'une **nouvelle version des formulaires Cerfa AAT et CM AT/MP**
- **Évolution des TLS AAT et AT/MP** dans amelipro pour assurer la conformité aux textes
- **Évolution des versions intégrées des logiciels AATi** des professionnels de santé
- **Fermeture des logiciels AT/MPi** des professionnels de santé

3. Objectifs de dématérialisation

L'avenant 9 à la convention médicale signée en juillet 2021 (volet 2 du forfait structure – indicateurs optionnels) fixe les **objectifs de dématérialisation aux médecins** pour :

- Les arrêts de travail, les taux de dématérialisation attendus sont de 60% pour l'année 2021, 80% pour l'année 2022 et 90% pour l'année 2023
- Les certificats médicaux AT/MP, les taux de dématérialisation sont de 20% en 2021, 30% en 2022 et 45% en 2023

WORKFLOW DES TÉLÉSERVICES CM AT/MP ET AAT

Connexion par Amelipro avec carte CPS

Identification du patient à partir de son NIR ou carte vitale dans la rubrique « Identification patient »

1 **Enregistrer le certificat médical AT/MP**

1b

*Une fois la transmission du certificat faite, le bouton **« Créer un arrêt de travail »** permet d'accéder au service avis d'arrêt de travail en conservant les données du patient*

2 **Enregistrer l'avis d'arrêt de travail**

Remettre au patient les cerfas AT/MP et AAT

1 **Enregistrer l'avis d'arrêt de travail**

1b

*Une fois la transmission de l'arrêt de travail fait, le bouton **« Créer un certificat médical »** permet d'accéder au service certificat médical AT/MP en conservant les données du patient*

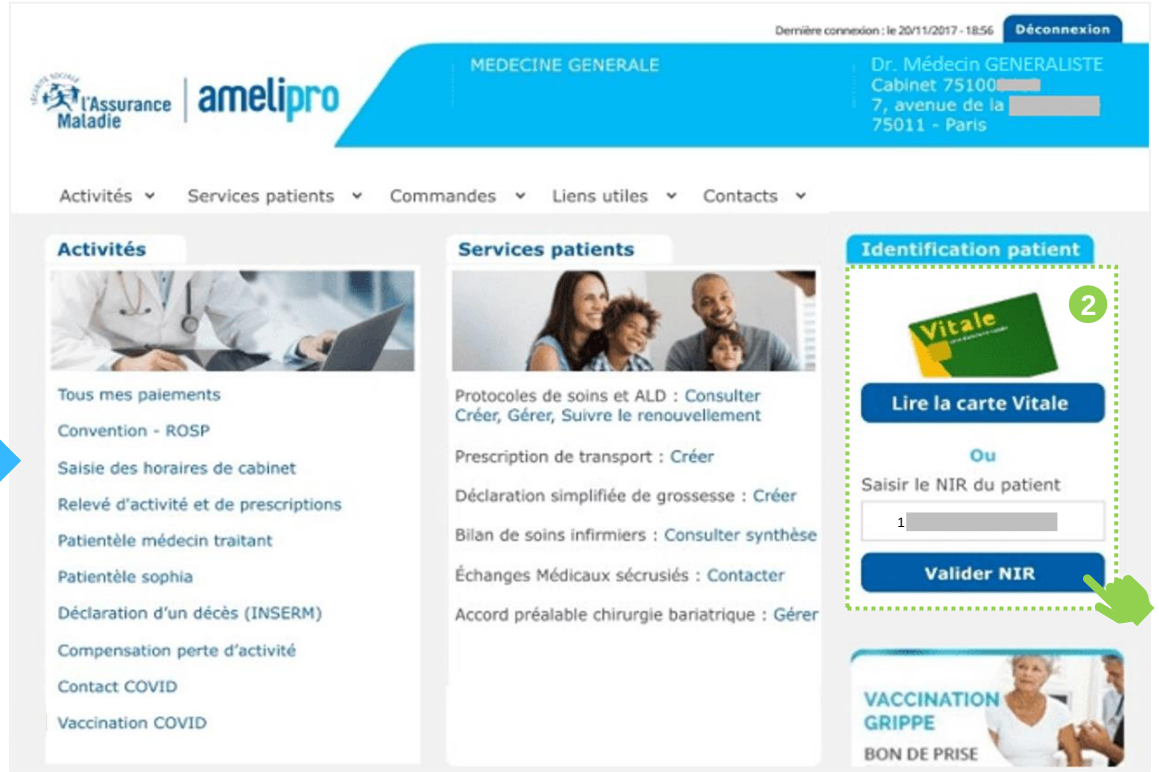
2 **Enregistrer le certificat médical AT/MP**

Remettre au patient les cerfas AT/MP et AAT

Sécurité sociale
L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

ACCÈS AUX TÉLÉSERVICES



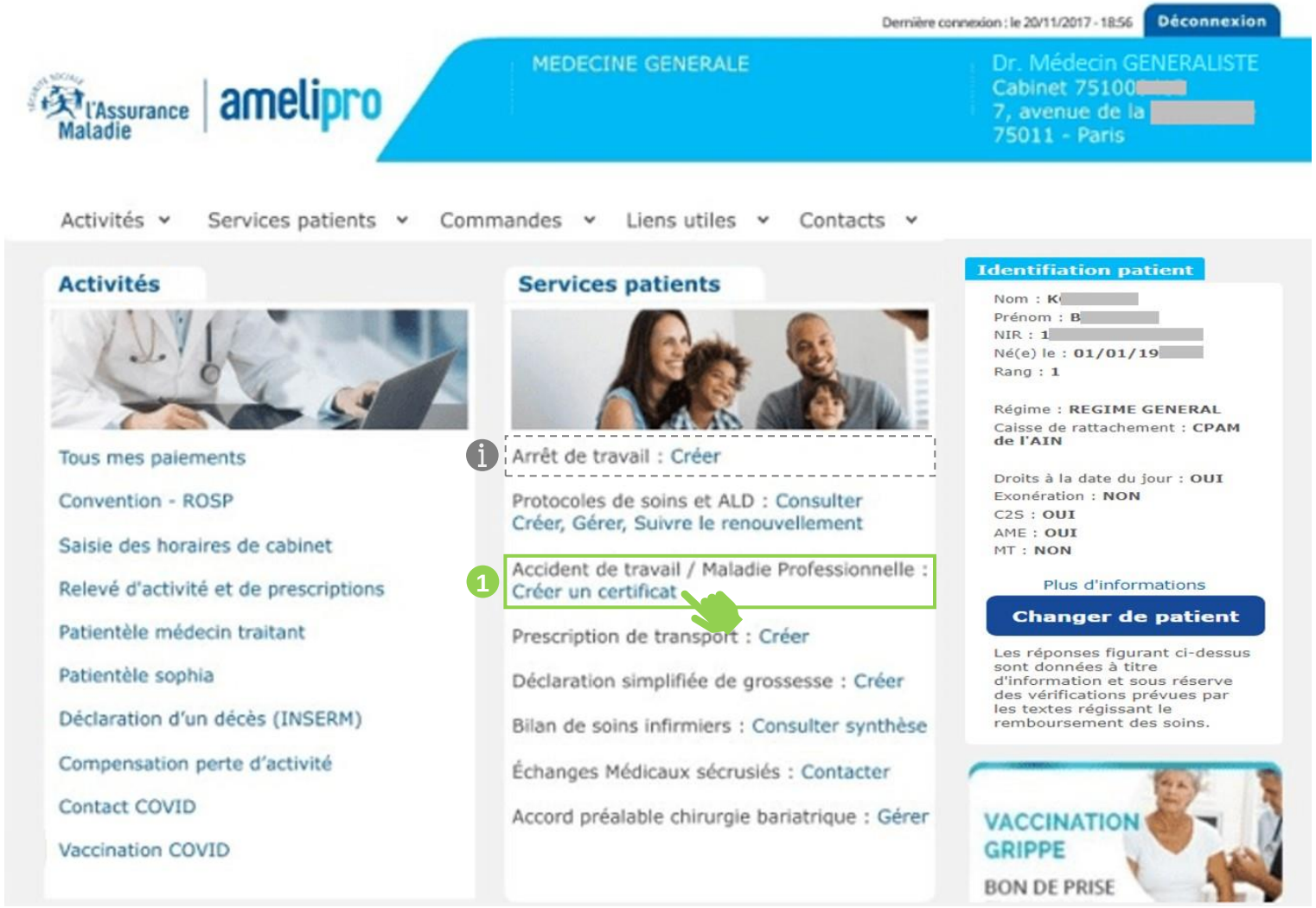


- Disponible à partir d'une **connexion par carte CPS uniquement**
- Accessible uniquement aux médecins généralistes et autres spécialistes

- Les téléservices « Arrêt de travail » et « Certificat médical accident de travail / maladie professionnelle » sont disponibles lorsque **le patient est identifié à partir de son NIR ou sa carte vitale** dans la rubrique « Identification patient »
- Les régimes pour lesquels l'avis d'arrêt de travail et le certificat médical AT/MP peuvent être transmis sont : le Régime Général, la MSA, CCAS RATP et la SNCF

L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

01. ACCÈS AU TÉLÉSERVICE CERTIFICAT MÉDICAL AT/MP



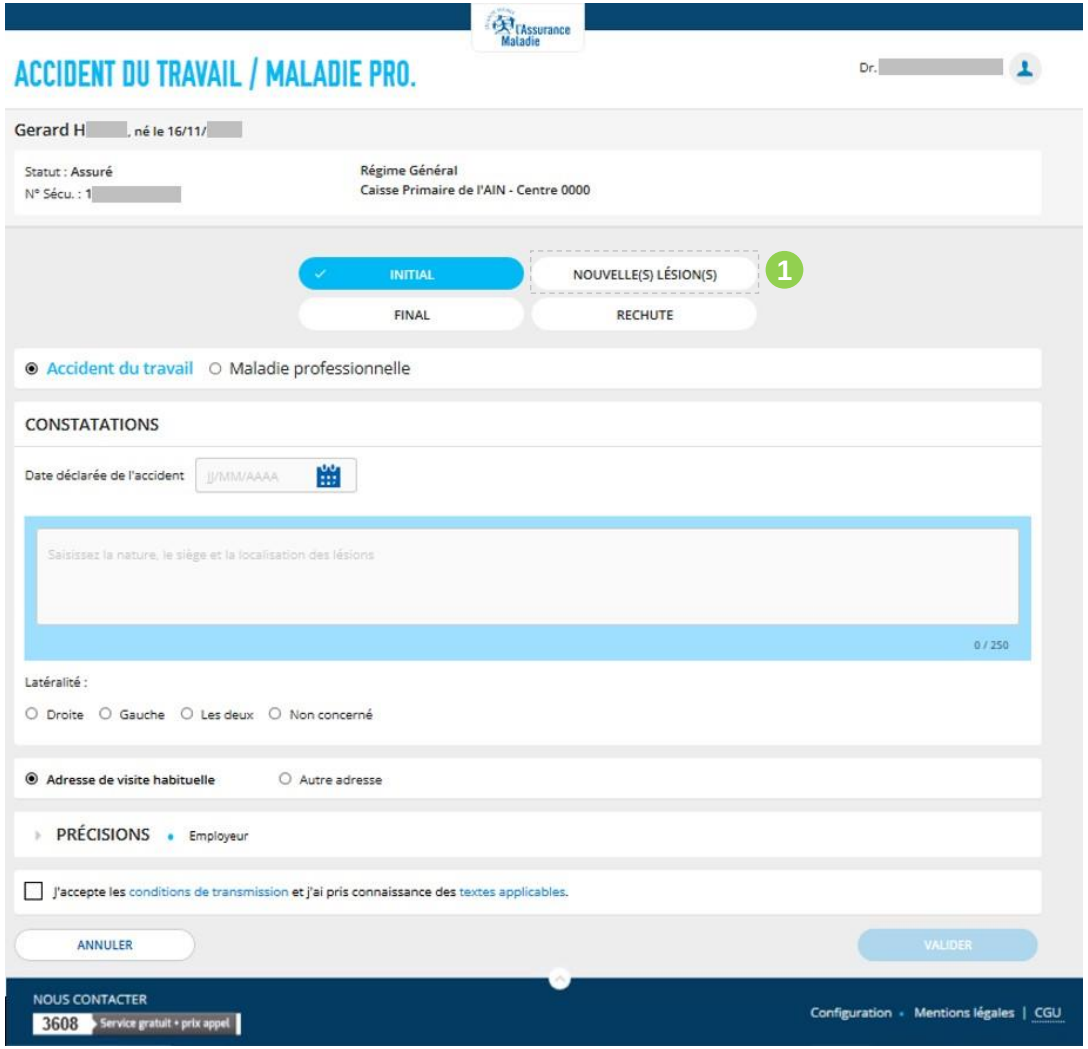
1 Dans le cas d'un « Accident de travail / Maladie Professionnelle », il faut directement cliquer sur « **Créer un certificat** »

ℹ Dans le cas d'un « **Arrêt de travail** », il faut directement cliquer sur « **Créer** »

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

01. SAISIE DU CERTIFICAT MÉDICAL AT/MP – INITIAL

NOUVEAUTE



1 Modification du libellé « PROLONGATION » par « Nouvelle(s) Lésion(s) »

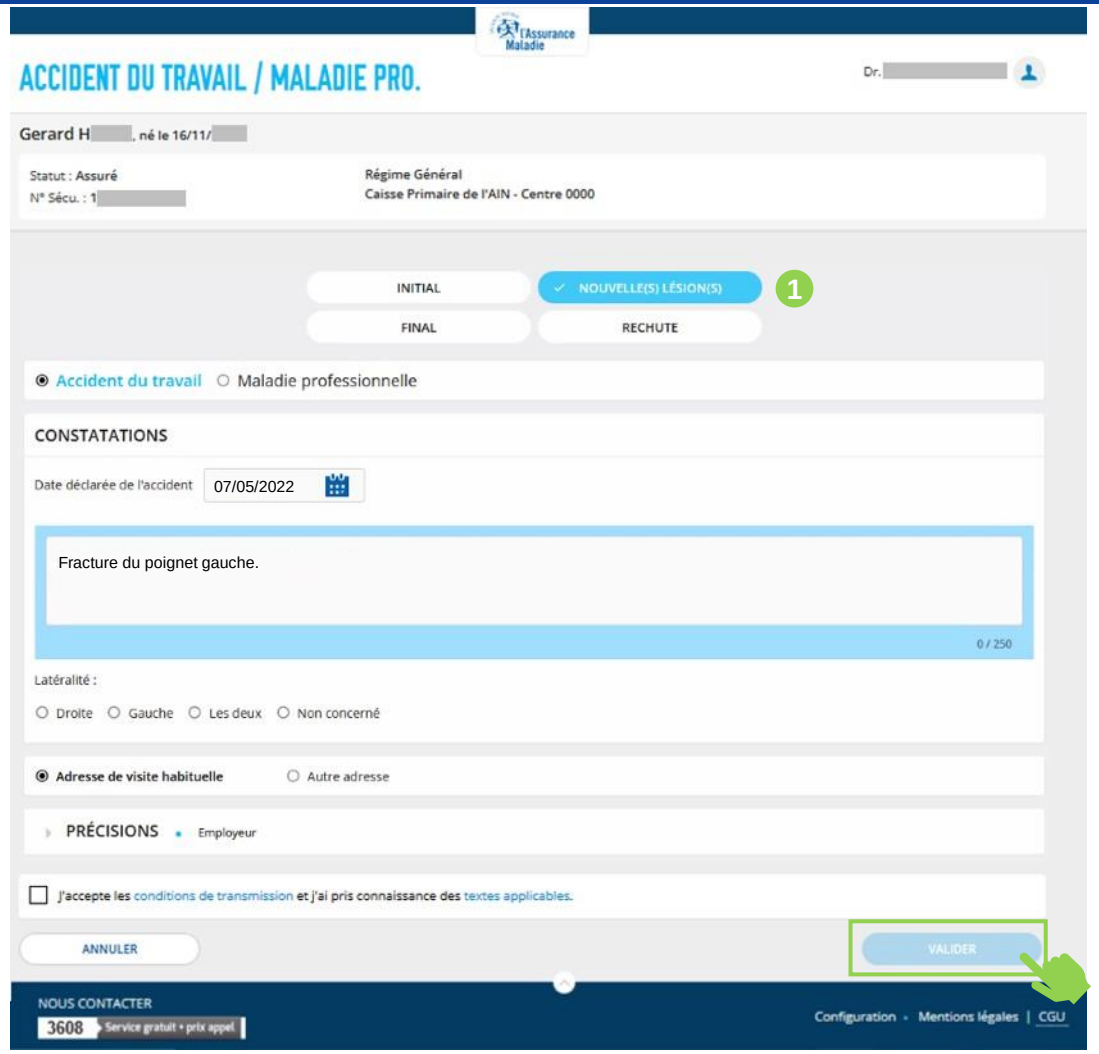
Suppression des blocs « Arrêt de travail / Sorties / Soins ».

Dorénavant, les soins sont prolongés par principe jusqu'à la date de guérison/consolidation du patient

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

01. SAISIE DU CERTIFICAT MÉDICAL AT/MP – NOUVELLE(S) LÉSION(S)

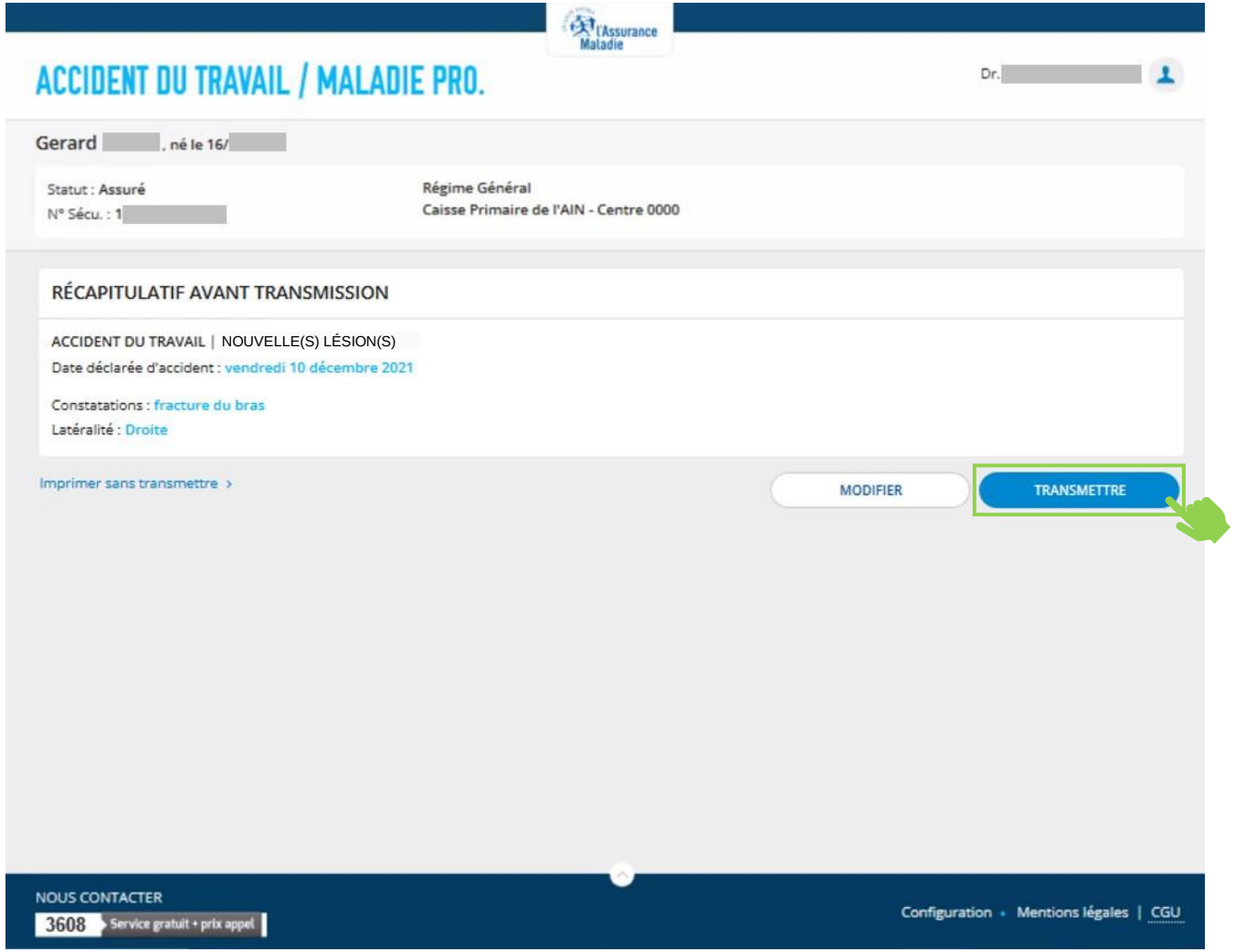
NOUVEAUTE



1 Une fois le certificat médical AT/MP initial enregistré, en cas d'évolution de l'état de santé du patient, vous pouvez prescrire un certificat médical accident de travail maladie professionnelle de nouvelle(s) lésion(s)

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

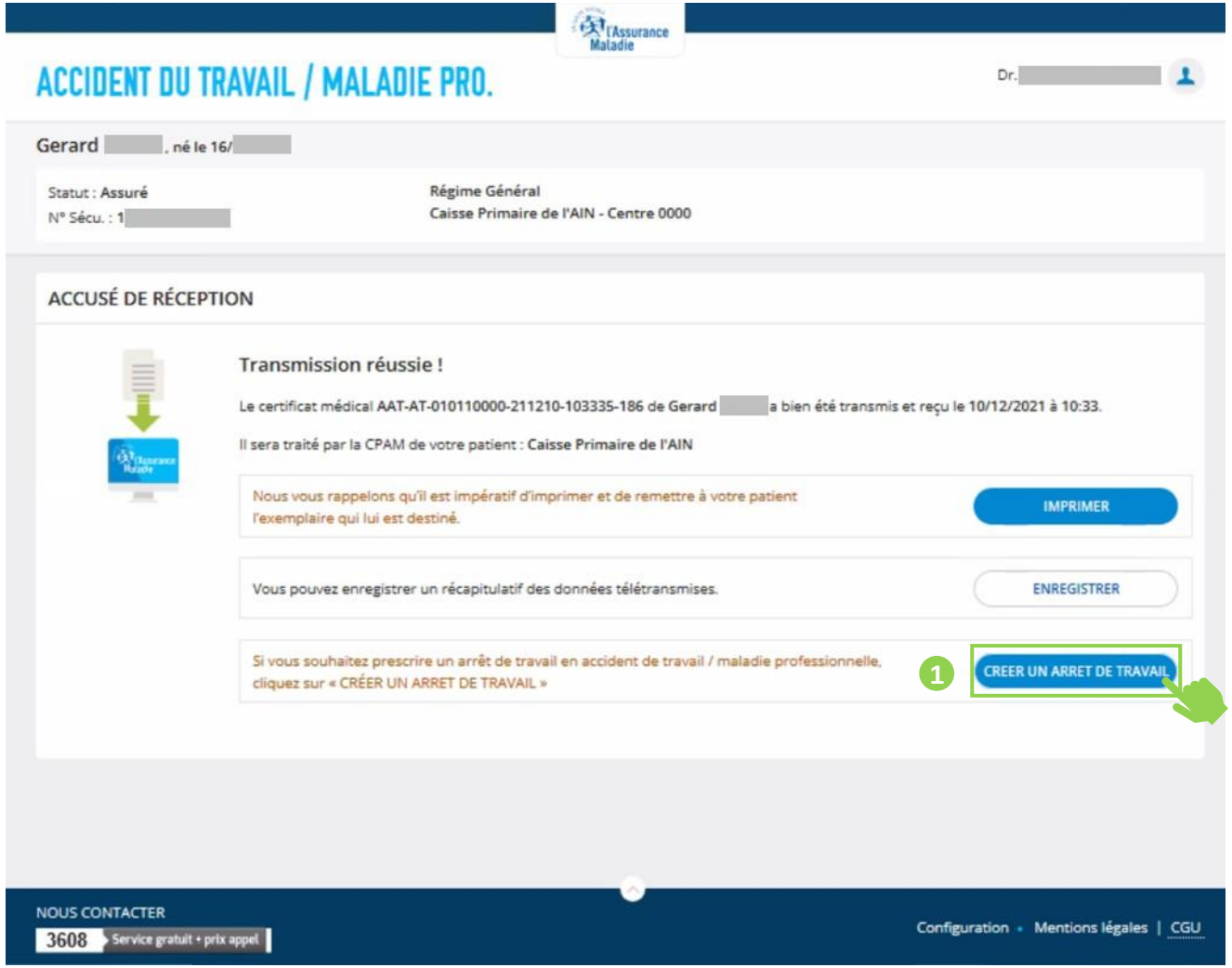
01. TRANSMISSION DU CERTIFICAT MÉDICAL AT/MP



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

01. TRANSMISSION DU CERTIFICAT MÉDICAL AT/MP

NOUVEAUTE

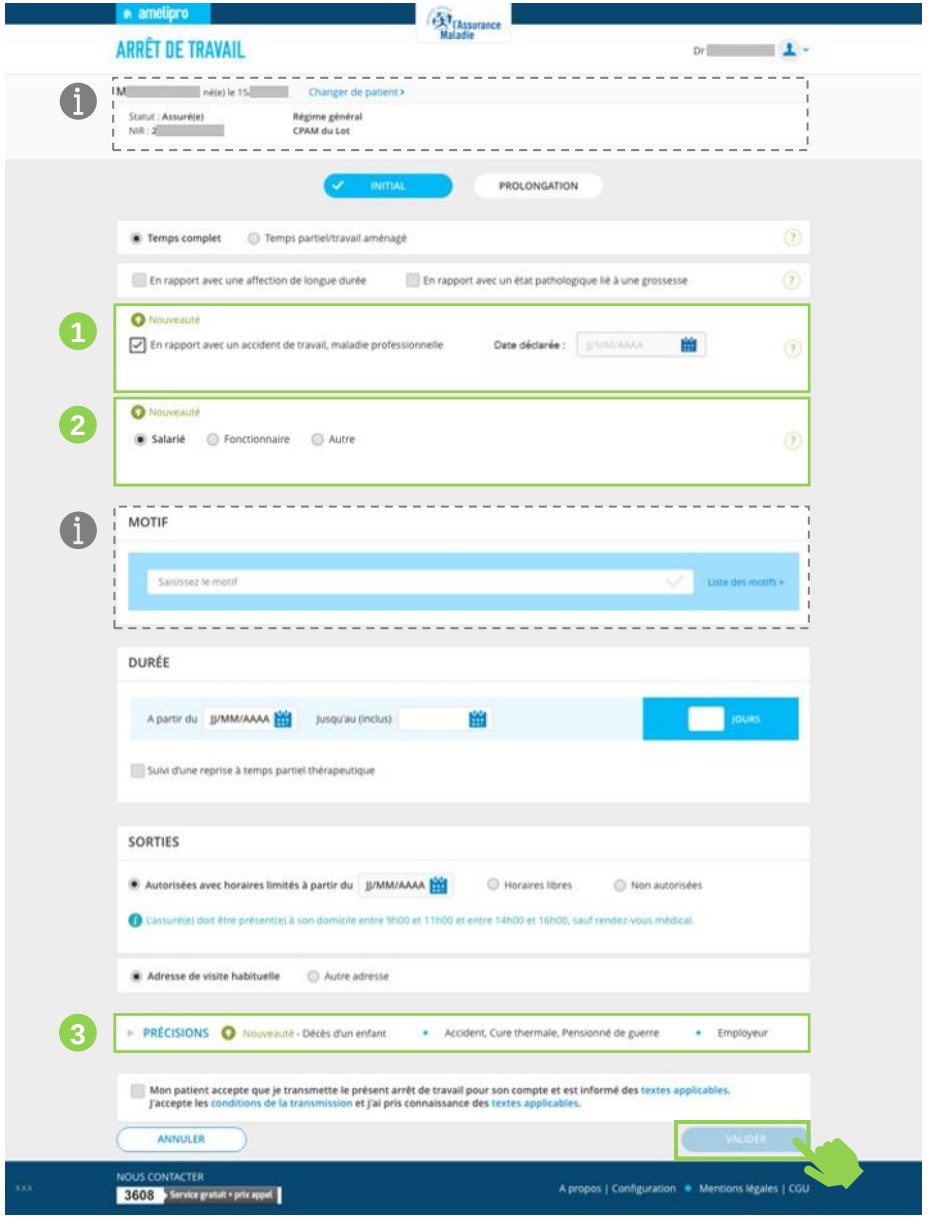


1 Cliquer sur le bouton « CRÉER UN ARRÊT DE TRAVAIL » permet **d'accéder au service Avis d'Arrêt de Travail en conservant les données du patient (cf. slide 10)**

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

02. SAISIE DE L'AVIS D'ARRÊT DE TRAVAIL – INITIAL AT/MP

NOUVEAUTE



Vous pouvez directement **accéder au service Avis d'Arrêt de Travail en conservant les données du patient** (cf. slide 10)

1 L'avis d'arrêt de travail peut être en rapport avec :

- Soit une Affection de Longue Durée
- Soit un état pathologique liée à une grossesse
- Soit un Accident de Travail / Maladie Professionnelle

2 Il faut sélectionner la catégorie sociale du patient parmi :

- « Salarié » : cette catégorie est sélectionnée par défaut
- « Fonctionnaire » : l'exemplaire remis au patient comporte l'indication en rapport ou non avec une ALD permettant à l'employeur de respecter le délai de carence applicable
- « Autre » : non salarié agricole, profession indépendante, élu local, artiste-auteur, sans emploi

Ce champ est facultatif et indicatif, à remplir en fonction des indications de votre patient. Vous n'engagez pas votre responsabilité sur cette donnée, que vous la laissiez sur sa valeur par défaut ou que son remplissage soit erroné

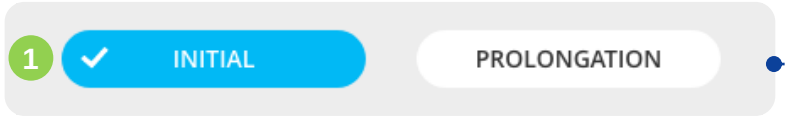
Le référentiel des motifs d'arrêt utilisé est commun à celui du service certificat médical ATMP

3 L'ajout de la catégorie « Décès d'un enfant ou d'une personne à charge ». La sélection de ce motif n'est pas possible en même temps qu'un avis d'arrêt de travail en rapport avec un AT/MP

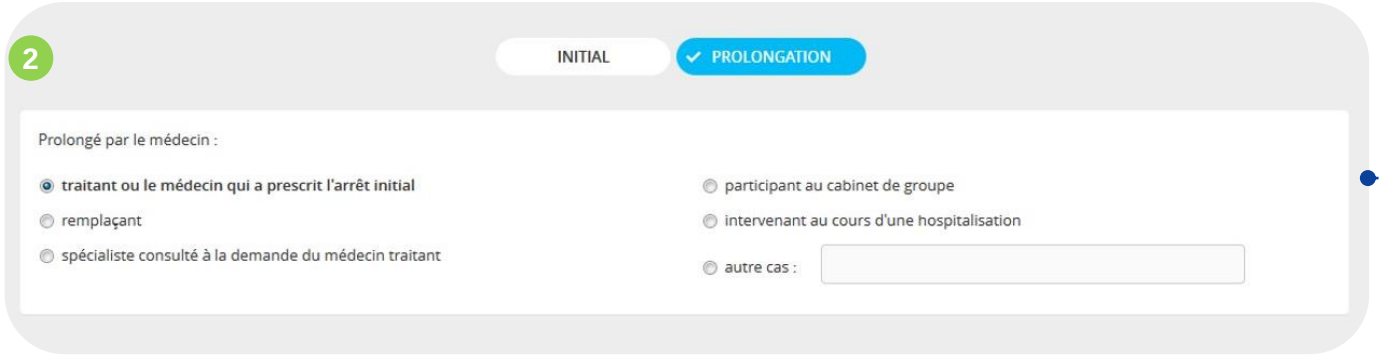
L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

02. SAISIE DE L'AVIS D'ARRÊT DE TRAVAIL

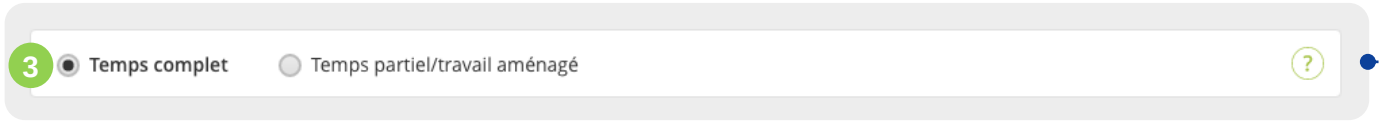
Compléter le formulaire de saisie 1/8



1 Choisir le type d'arrêt



2 Si l'arrêt est une **prolongation** (hors AT/MP), cocher l'un des 6 choix. Pour « **Autre cas** » renseigner la zone de champ libre. Il n'existe pas de parcours de soins en AT/MP



3 Cocher s'il s'agit d'un arrêt « Temps complet » ou d'un « Temps partiel pour raison médicale »



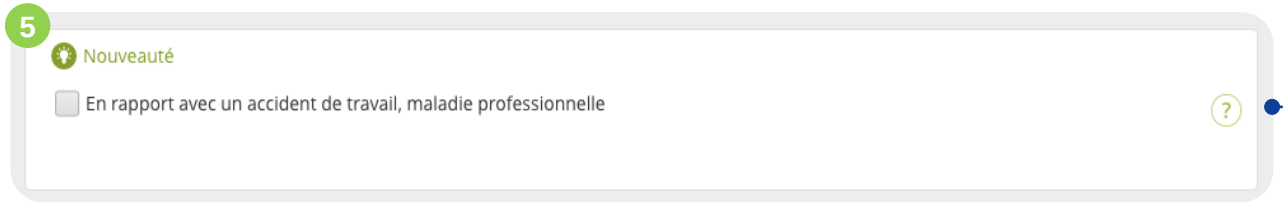
4 S'il s'agit d'un arrêt en rapport avec une **ALD** ou **une grossesse pathologique** cocher la case correspondante (facultatif)

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

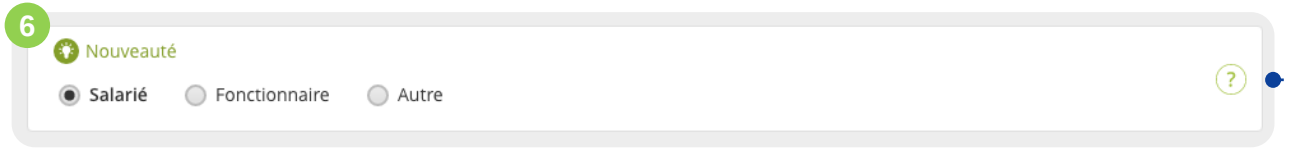
02. SAISIE DE L'AVIS D'ARRÊT DE TRAVAIL

NOUVEAUTE

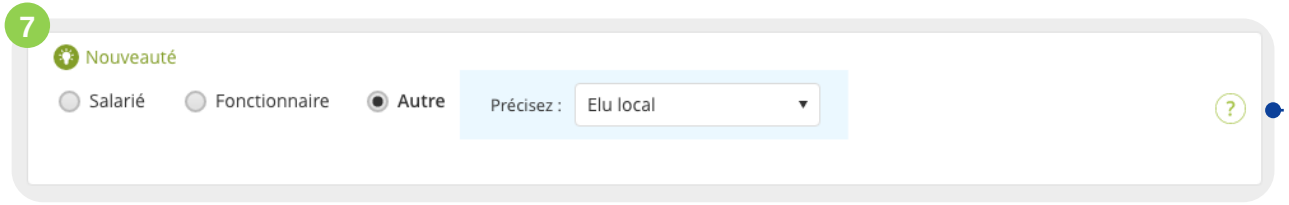
Compléter le formulaire de saisie 2/8



5 S'il s'agit d'un arrêt en rapport avec **un accident de travail, maladie professionnelle** cocher la case correspondante (facultatif)



6 Sélectionner la catégorie sociale du patient (sélection obligatoire). La catégorie « Salarié » est sélectionnée par défaut car il s'agit de la situation la plus courante



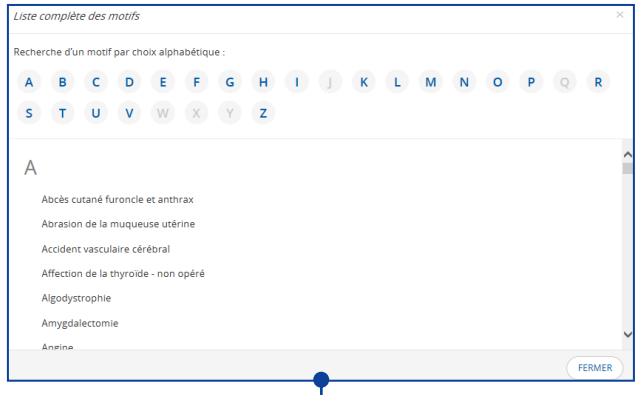
7 Pour « Autre », préciser la catégorie sélectionnée parmi :

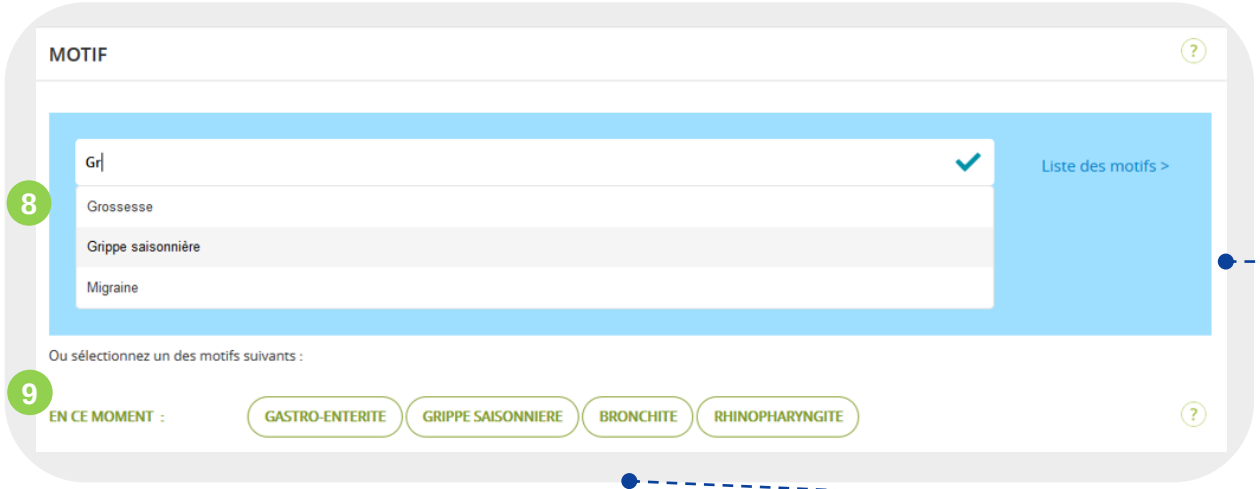
- Non salarié agricole
- Profession indépendante
- Élu local
- Artiste-auteur
- Sans emploi

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

02. SAISIE DE L'AVIS D'ARRÊT DE TRAVAIL

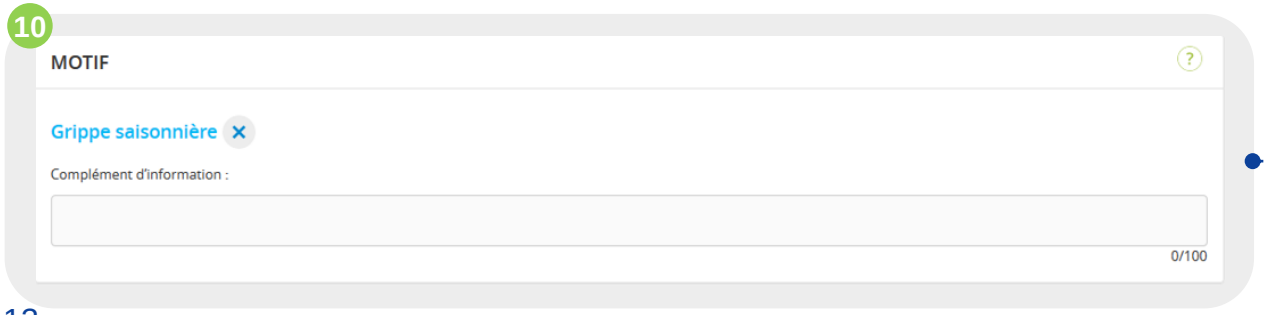
Compléter le formulaire de saisie 3/8





8 Sélectionner un motif pour l'avis d'arrêt de travail à l'aide de la **liste des motifs** (voir ci-dessus) et/ou du **moteur de recherche des motifs**. Vous pouvez saisir manuellement le motif à l'aide de l'autocomplétion et sélectionner celui-ci dans la liste déroulante (**obligatoire**)

9 Les motifs d'arrêt les plus fréquents sont proposés en période hivernale (novembre – avril). Les motifs du moment ne sont pas affichés lorsque l'arrêt est en rapport avec un Accident de Travail / Maladie Professionnelle



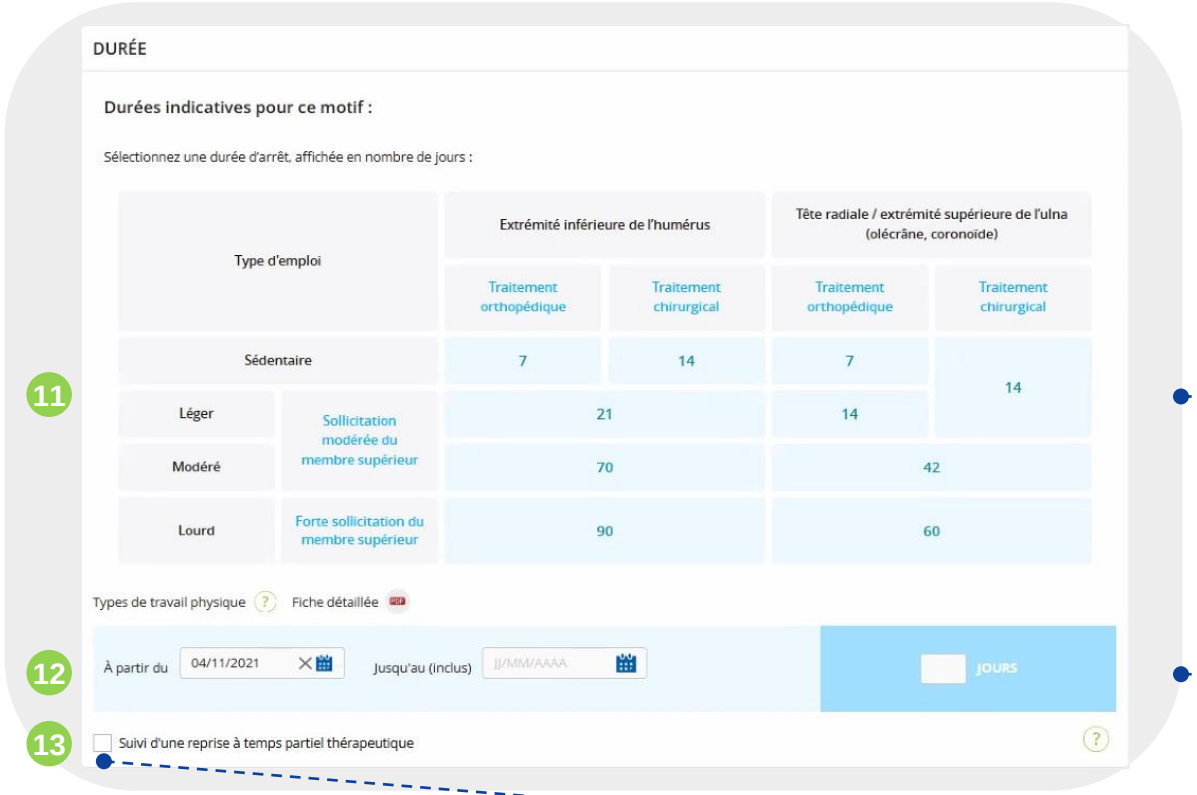
10 Une fois le motif sélectionné, une zone de saisie libre facultative s'affiche où vous pouvez renseigner un motif personnalisé

Sécurité sociale
L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

02. SAISIE DE L'AVIS D'ARRÊT DE TRAVAIL

NOUVEAUTE

Compléter le formulaire de saisie 4/8



11 Une fois le motif sélectionné, un tableau validé par la Haute Autorité de Santé est affiché avec des durées indicatives de la durée de l'arrêt de travail pour vous aider dans votre prescription

12 Cliquer sur le **nombre de jours** proposé afin de renseigner automatique la zone « **durée** ». Saisir la **durée de l'arrêt de travail**.
La date de début peut être à J-2 et J+1 à l'exception des arrêts en rapport avec la Covid-19 qui peuvent être J-4 et J+1

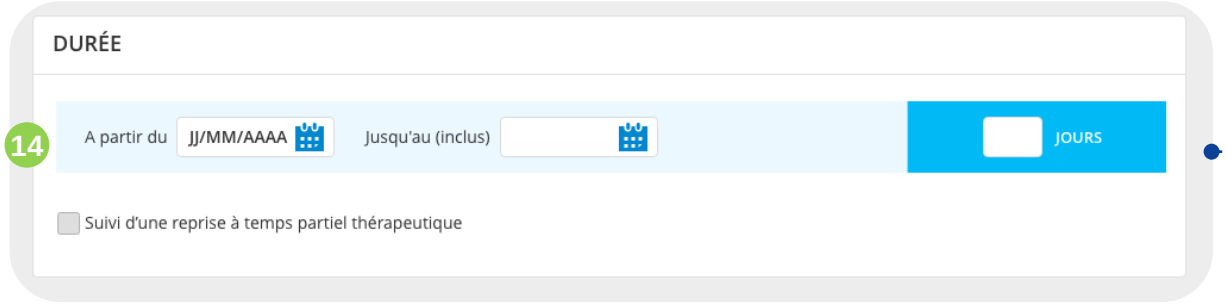
13 Cocher la case, si l'arrêt sera suivi d'une reprise à temps partiel

L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

02. SAISIE DE L'AVIS D'ARRÊT DE TRAVAIL

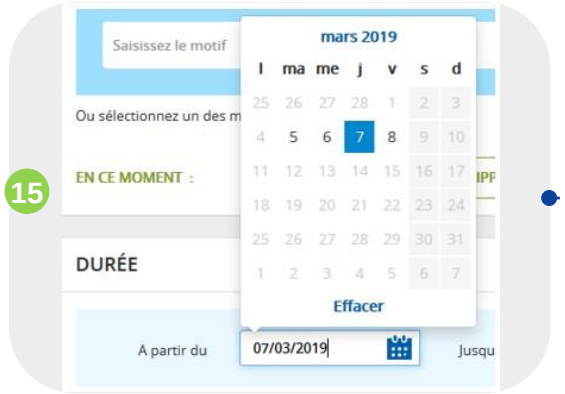
NOUVEAUTE

Compléter le formulaire de saisie 5/8



14 Le début de la reprise à temps partiel est renseignée automatiquement au lendemain de la date de fin de l'arrêt à temps complet.

La reprise à temps partiel thérapeutique est dorénavant disponible lorsqu'un avis d'arrêt de travail à temps complet est sélectionné



15 La date du jour est en bleue foncé

La dates de début possibles est en **noire**

Les dates impossibles sont grisées

Les jours de week-end sont mis en évidence



16 La date de début et de fin d'arrêt sont en bleue foncé

La période de l'arrêt est en bleue turquoise

Les dates impossibles sont grisées

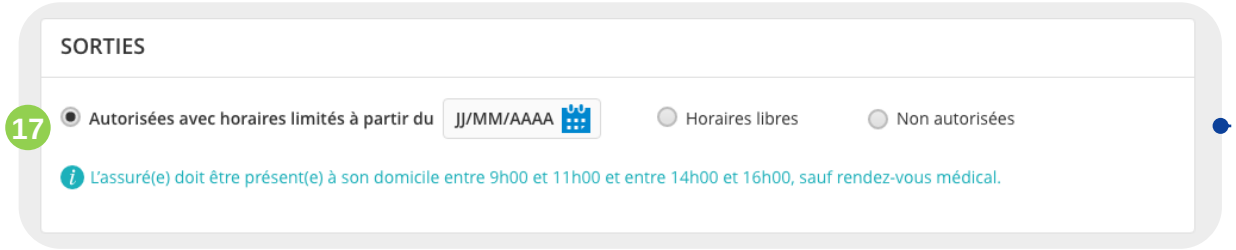
Les dates possibles sont en **noires**

Les jours de week-end sont mis en évidence

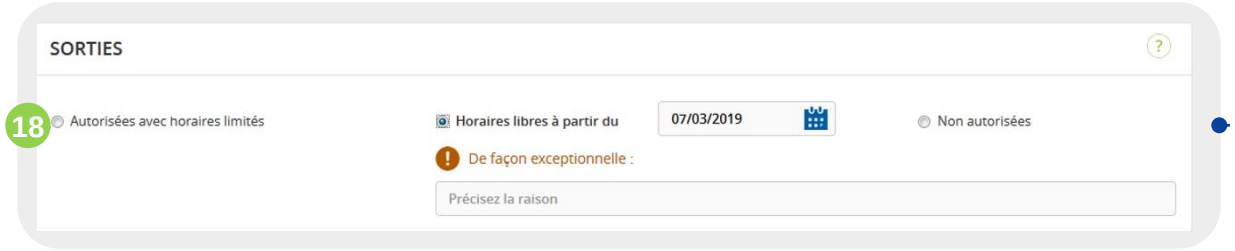
L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

02. SAISIE DE L'AVIS D'ARRÊT DE TRAVAIL

Compléter le formulaire de saisie 6/8



17 Sélectionner si les sorties sont autorisées ou non. En cas de sortie horaires libres, la raison doit être obligatoirement renseignée



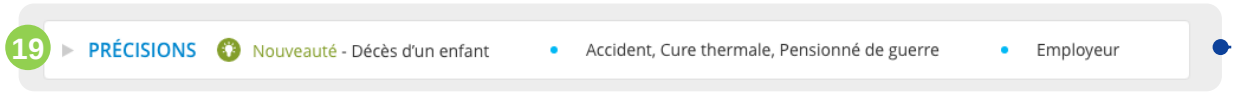
18 La raison d'une dispense exceptionnelle doit être précisée et justifiée dans le champ « Précisez la raison »

Sécurité sociale
L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

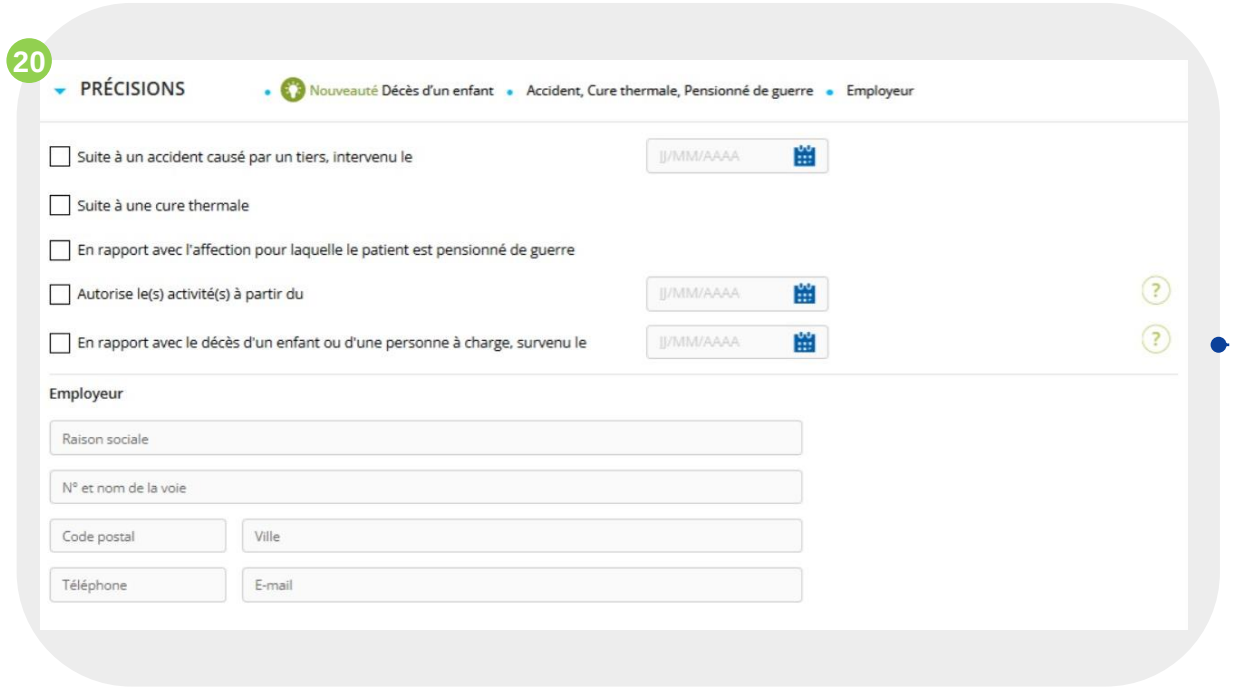
02. SAISIE DE L'AVIS D'ARRÊT DE TRAVAIL

NOUVEAUTE

Compléter le formulaire de saisie 7/8



19 Ajout de la catégorie « Décès d'un enfant ou d'une personne à charge » de moins de 25 ans. Le **bloc est plié par défaut** regroupant des modalités ou informations peu courantes



20 Saisir les précisions demandées parmi les nouvelles cases à cocher :

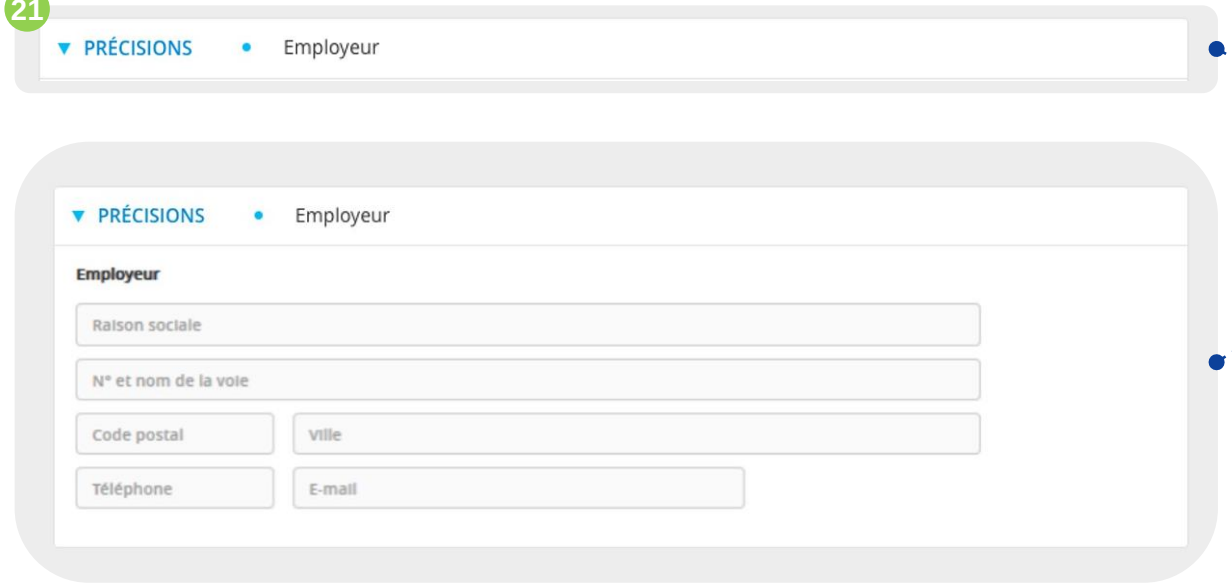
- « Autorise le(s) activité(s) à partir du » : sélectionnez cette coche pour que le patient puisse pratiquer certaines activité(s) tout en conservant ses indemnités journalières
- « En rapport avec le décès d'un enfant ou d'une personne à charge, survenu le »

L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

02. SAISIE DE L'AVIS D'ARRÊT DE TRAVAIL

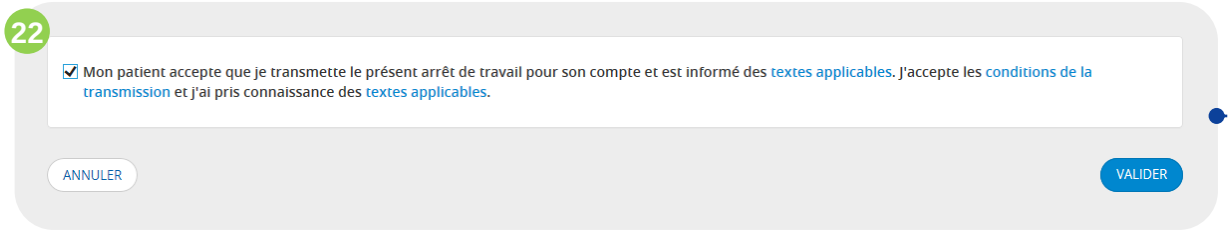
Compléter le formulaire de saisie 8/8

21



Lorsque l'arrêt de travail est en rapport avec un Accident de Travail / Maladie Professionnelle, seule la catégorie « Employeur » s'affiche dans le bloc précision

22

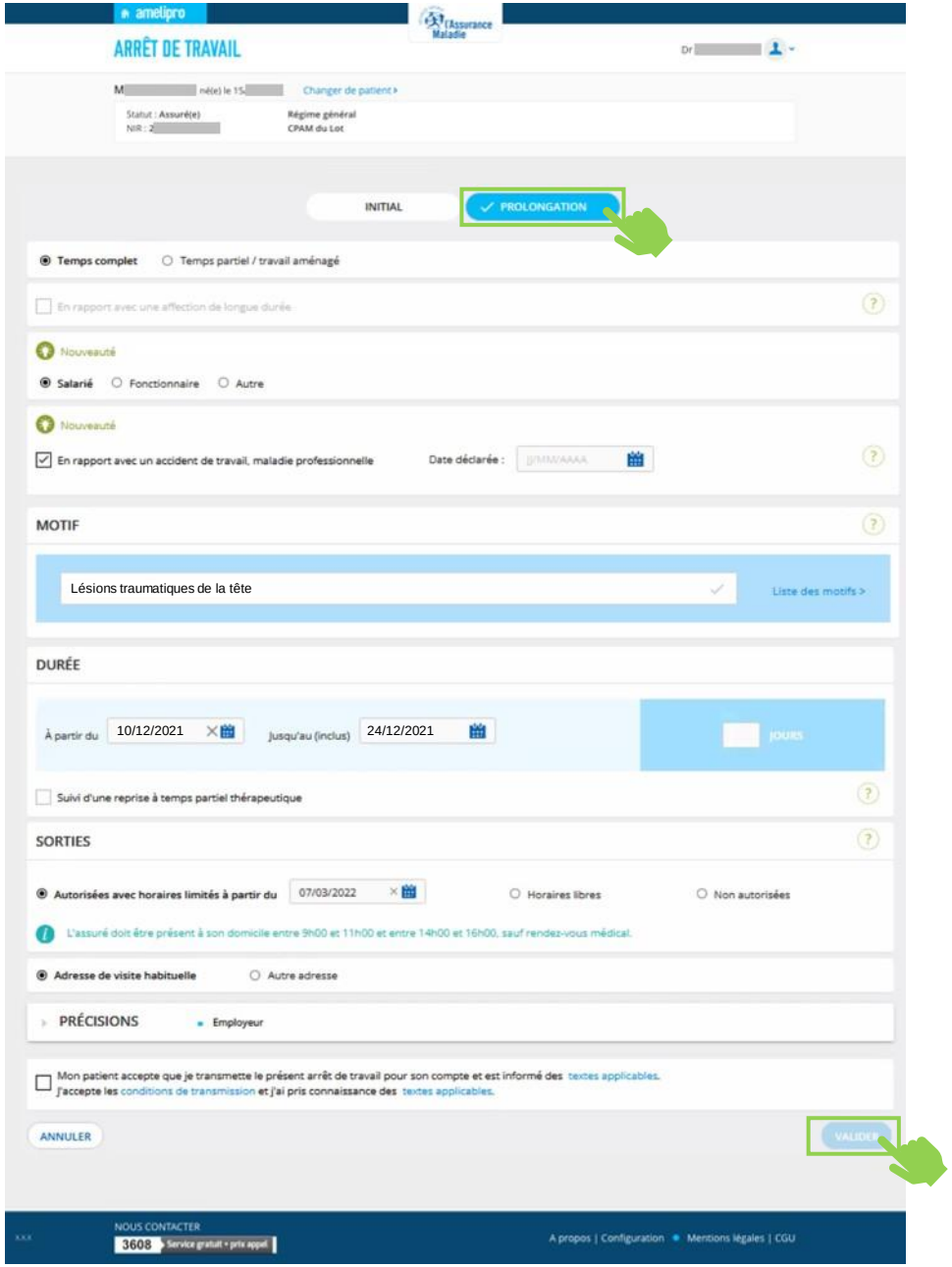


Cocher la case d'acceptation puis cliquer sur le bouton « Valider » pour transmettre l'arrêt de travail

L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

02. SAISIE DE L'AVIS D'ARRÊT DE TRAVAIL – PROLONGATION AT/MP

NOUVEAUTE

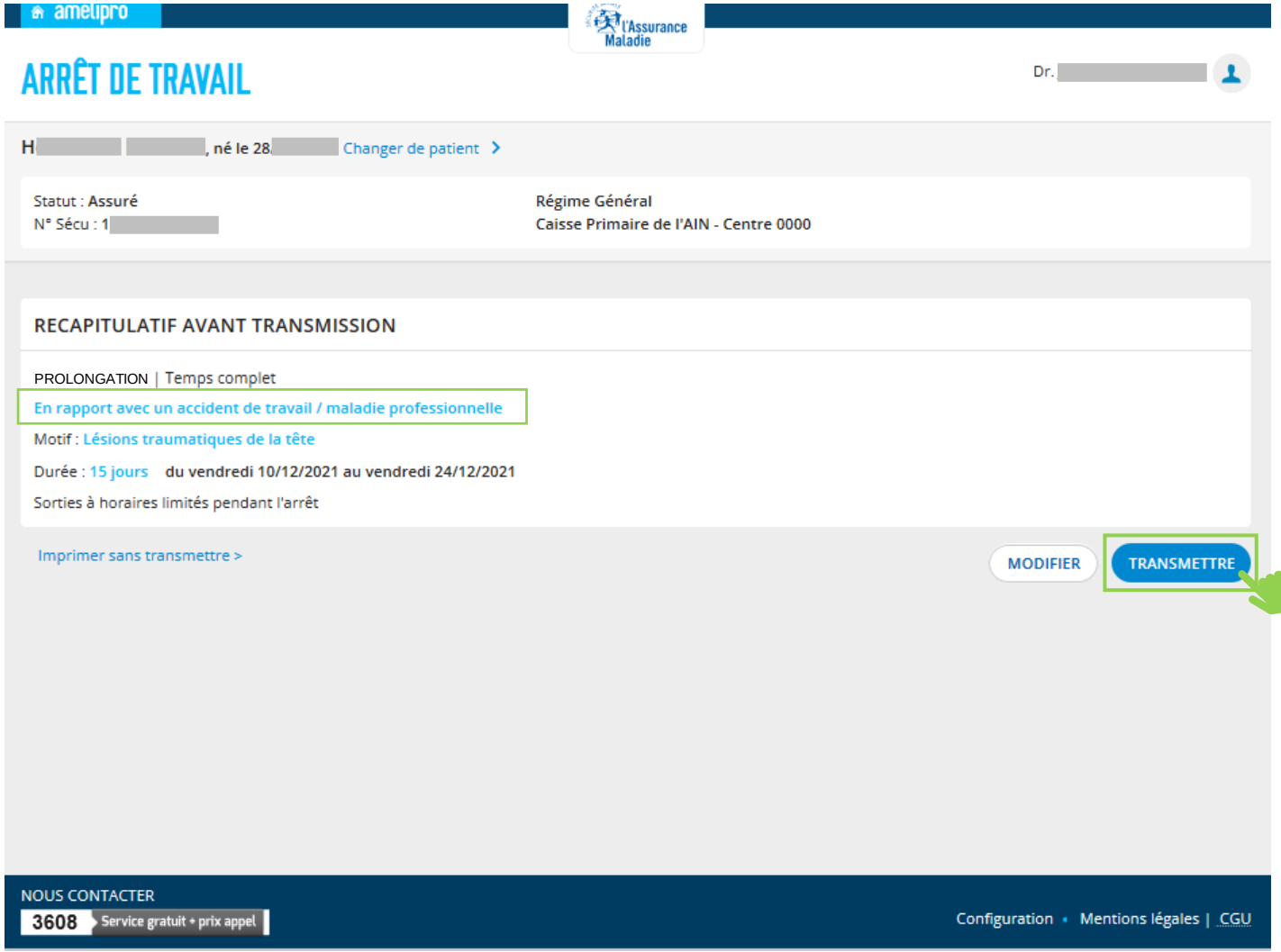


l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

02. TRANSMISSION DE L'AVIS D'ARRÊT DE TRAVAIL

NOUVEAUTE

Transmettre le formulaire de saisie 1/2



1 Ajout du libellé lorsque l'arrêt de travail prescrit est en rapport avec :

- Un accident du travail, maladie professionnelle
- Le décès d'une personne à charge

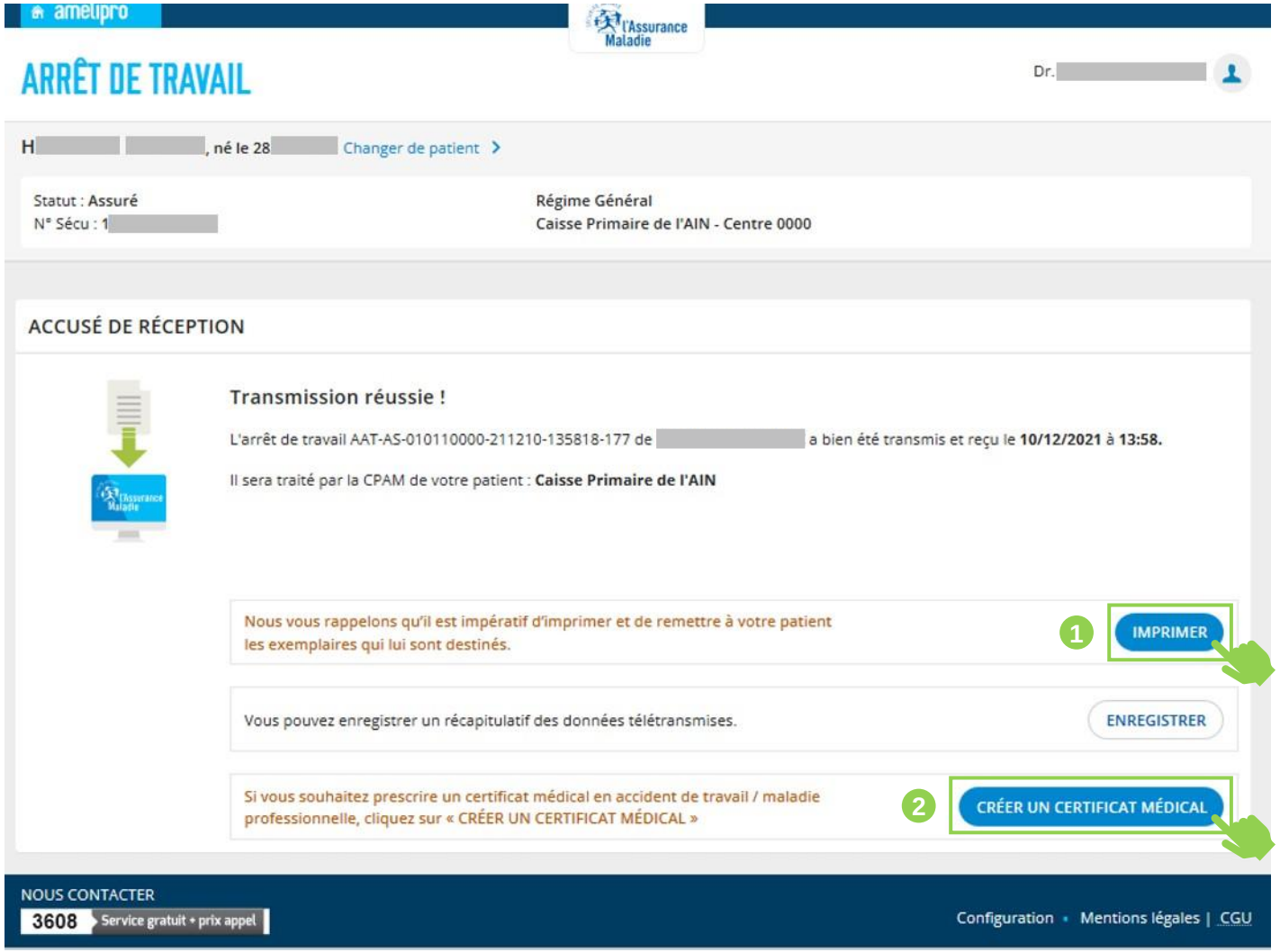
Si la télétransmission de l'AAT échoue, vous pouvez réessayer la transmission ou imprimer le formulaire

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

02. TRANSMISSION DE L'AVIS D'ARRÊT DE TRAVAIL

NOUVEAUTE

Transmettre le formulaire de saisie 2/2



1 Cliquer sur « IMPRIMER » pour remettre au patient le l'exemplaire destiné à l'employeur

2 Cliquer sur « CRÉER UN CERTIFICAT MEDICAL » permet d'accéder au service Accident du Travail, Maladie Professionnelle en conservant les données du patient

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun